



Le comité organisateur des Journées ludiques de Québec présente la 4^e édition du concours québécois de création de jeux de société Le Plateau d'or 2010

Règlements du 4^e concours québécois de création de jeux de société Le Plateau d'or 2010

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

- 1.1. Ce concours est ouvert aux créateurs francophones de partout dans le monde, sans limite d'âge, qui pourront toutefois être présents (ou représentés) à Québec le 5 juin 2010 lors de l'évaluation finale des jeux sélectionnés. Les membres du jury et du comité organisateur des Journées ludiques de Québec ne sont pas autorisés à participer.
- 1.2. Tous les jeux de société sont acceptés, à l'exclusion des jeux solitaires, des jeux de rôle, des casse-têtes et des jeux vidéo.
- 1.3. Les jeux déjà édités (même à compte d'auteur ou en micro-édition) ne peuvent pas être inscrits. Si un jeu devait être édité avant la clôture du concours (le 6 juin 2010), l'auteur s'engage à en aviser les organisateurs.
- 1.4. Un même jeu ne peut être présenté au concours plus de deux fois. De plus, si le jeu avait déjà été sélectionné parmi les finalistes lors d'une année précédente, il devra obligatoirement comporter des différences de mécanismes lors de sa nouvelle présentation. Les modifications apportées devront être indiquées dans la présentation écrite du jeu.
- 1.5. Jusqu'à trois jeux d'un même candidat peuvent être présentés au concours la même année. Dans le cas d'un auteur ayant plus de trois jeux édités, ou en cours d'édition, un seul jeu pourra être inscrit. Un des objectifs du concours étant de faire découvrir de nouveaux auteurs.
- 1.6. Les candidats s'engagent à présenter une règle de jeu originale. Le comité organisateur des Journées ludiques de Québec ne pourra en aucun cas être tenu responsable des contrefaçons qui lui seraient présentées. En cas de fraude, les auteurs primés ne pourront plus utiliser les appellations « Le Plateau d'or du jury », « Le Plateau d'or du public », ou toute citation utilisée pour la communication du jeu ou des auteurs.
- 1.7. Les candidats dont les jeux seront présélectionnés acceptent qu'une brève description de leur jeu, accompagnée d'une photo de la maquette, soit publiée sur les sites Web des Journées ludiques de Québec et du Plateau d'or.
- 1.8. La candidature à la 4^e édition du concours de création de jeux de société Le Plateau d'or implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Tout manquement à celui-ci pourra entraîner la disqualification ou le retrait d'un prix.

2. DÉROULEMENT DU CONCOURS

1. Réception des dossiers de participation soumis par le biais du formulaire du site Web du Plateau d'or (www.plateaudor.qc.ca) jusqu'à 23h59 le 16 mai 2010.
2. Lecture des dossiers de participation (incluant les règles) et présélection des jeux (autour de 25) par le comité de présélection. L'annonce se fera le 21 mai 2010 sur le site Web du Plateau d'or.

3. Lecture par le jury des règles des jeux présélectionnés et sélection des jeux éligibles (maximum 10) aux Plateaux d'or 2010 (prix du jury et prix du public). Les jeux sélectionnés seront annoncés le 30 mai 2010 sur le site Web du Plateau d'or. Les auteurs des jeux sélectionnés devront être présents (ou représentés) aux Journées ludiques de Québec, le samedi 5 juin 2010, de 9h à 18h, pour présenter la maquette de leur jeu au public et ainsi être éligible au Plateau d'or du public 2010. Ces derniers auront jusqu'au 2 juin 2010 à 23h59 pour confirmer leur présence.
4. Lecture par le jury des règles des jeux sélectionnés et désignation des cinq jeux finalistes pour Le Plateau d'or du jury 2010. L'annonce se fera sur le site Web du Plateau d'or le 3 juin 2010.
5. Réunion du jury, le samedi 5 juin 2010, lors des Journées ludiques de Québec, pour le test des maquettes des cinq jeux finalistes.
6. Essais par le public des jeux sélectionnés pour Le Plateau d'or du public 2010 présentés sur place par leurs auteurs (ou représentants) de 9h30 à 18h le 5 juin 2010 lors des Journées ludiques de Québec.
7. Annonce des gagnants et remise du Plateau d'or du public 2010 et du Plateau d'or du jury 2010 aux auteurs (ou représentants), le 6 juin 2010, à midi, lors des Journées ludiques de Québec. Annonce sur les sites Web le même jour.

3. **INSCRIPTION AU CONCOURS**

Les candidats doivent s'inscrire en utilisant le formulaire Web situé dans la section « Inscription » sur le site Web du Plateau d'or (www.plateaudor.qc.ca).

Les informations suivantes doivent être fournies :

1. Fiche descriptive :
 - a. Le nom du jeu
 - b. Le nom de l'auteur ou des auteurs
 - c. Le type de jeu (cartes, plateau, abstrait, dextérité, commerce, dés, coopératif, etc.)
 - d. Les mécanismes principaux (parcours, majorité, collection, enchères, etc.)
 - e. Le nombre de joueurs requis (minimum et maximum)
 - f. L'âge minimum suggéré
 - g. La durée moyenne d'une partie
 - h. Le matériel
 - i. Une description sommaire du jeu (but, principe du jeu et fin de partie)
 - j. Une description des deux premiers tours d'une partie
2. La règle complète numérisée (format .PDF, .DOC, .RTF, .DOCX) en français. Le nom de l'auteur ou des auteurs ne doit pas y apparaître afin que l'évaluation reste anonyme.
3. Deux photos en couleur (format .JPG ou .GIF) :
 - Photo 1 : matériel du jeu
 - Photo 2 : maquette en situation de jeu

Aucune nouvelle version des règles ne sera acceptée après la date limite des inscriptions ni le jour même de l'évaluation finale. Seule la version des règles soumise lors de l'inscription sera évaluée du début à la fin du concours.

Si le jeu a déjà été présenté au concours, indiquez l'année de présentation et les modifications apportées par rapport à la version précédente.

La participation au concours n'est pas soumise à des frais d'inscription. Les candidats devront toutefois déboursier le coût d'entrée pour les Journées ludiques de Québec.

Aucun remboursement de frais de déplacement ou d'entrée ne pourra être exigé par les candidats.

Attention : sans la totalité de ces éléments, la participation du jeu pourrait ne pas être retenue.

4. JEUX PRÉSÉLECTIONNÉS (AUTOUR DE 25)

Tous les candidats seront avisés par courrier électronique, le 21 mai 2010, des décisions du comité de présélection. Ces décisions sont sans appel.

1. Les auteurs des jeux qui ne seront pas présélectionnés ne pourront obtenir de commentaires sur les motifs d'élimination de leur règle, ni par écrit, ni par téléphone.
2. Les jeux présélectionnés seront évalués par le jury et seront éligibles à la sélection du 30 mai 2010.

5. JEUX SÉLECTIONNÉS (MAXIMUM 10)

Les candidats seront avisés par courrier électronique, le 30 mai 2010, des décisions du jury. Ces décisions sont sans appel.

1. Les auteurs des jeux qui ne seront pas sélectionnés pourront obtenir par courrier électronique, sur demande, quelques commentaires ainsi qu'une liste des principaux motifs d'élimination de leur règle.
2. Les auteurs des jeux qui seront sélectionnés devront confirmer leur présence (ou celle d'un représentant) aux Journées ludiques de Québec avant le 2 juin 23h59 afin que ceux-ci soient éligibles au Plateau d'or du public 2010. Les candidats qui confirmeront leur présence seront tenus d'apporter une maquette entièrement jouable de leur jeu accompagnée d'une règle du jeu imprimée.

6. PRIX DU PUBLIC (LE PLATEAU D'OR DU PUBLIC 2010)

Les auteurs dont les jeux seront sélectionnés, qui pourront être sur place (ou représentés) le 5 juin 2010 lors des Journées ludiques de Québec, seront éligibles au Plateau d'or du public 2010.

Entre 10h et 18h, les candidats devront inviter les participants aux Journées ludiques de Québec à jouer à leur jeu sur la maquette apportée. Les participants se verront ainsi remettre un bulletin de vote sur lequel ils pourront inscrire une note d'appréciation.

À la fin de la journée, les votes seront compilés et le gagnant sera déterminé par la meilleure moyenne de notes obtenues, en tenant compte aussi de la proportion des bulletins de vote. Ainsi, à moyenne égale, le vainqueur sera celui qui aura reçu le plus de votes.

Les candidats auront l'entière responsabilité d'inviter les participants à expérimenter leur jeu lors des Journées ludiques de Québec. Des tables seront disponibles pour les candidats toute la durée des évaluations. Il sera aussi suggéré aux candidats de limiter la durée des parties à 45 minutes par groupe de joueurs.

7. PRIX DU JURY (LE PLATEAU D'OR DU JURY 2010)

Parmi les jeux sélectionnés, dont les auteurs auront confirmé leur présence (ou la présence d'un représentant) aux Journées ludiques de Québec le 5 juin 2010, le jury déterminera les cinq finalistes au Plateau d'or du jury 2010. L'annonce se fera aux auteurs par courrier électronique ou par téléphone, et sur le site Web du Plateau d'or, le 3 juin 2010.

7.1. Jury

Le jury de cinq personnes sera présent aux Journées ludiques de Québec, le 5 juin 2010, pour tester les maquettes des cinq jeux finalistes. Le jury comportera des professionnels du milieu des jeux et des passionnés de ce hobby.

7.2. Évaluation

Le jury commencera l'évaluation des jeux finalistes dès 10h le 5 juin 2010. Chaque jeu sera testé pendant une période de 2 heures. Le jury aura au préalable pris connaissance des règles fournies par le candidat lors de l'inscription. Afin que les tests restent anonymes, aucun nom de créateur ne doit apparaître sur la maquette ou sur la règle de jeu. Le candidat ne sera donc pas non plus sollicité et n'aura pas à intervenir auprès du jury, de manière à garantir l'évaluation la plus objective possible.

7.3. Critères d'évaluation

Lors des évaluations, le jury portera particulièrement attention aux points suivants :

- Clarté des règles
- Intérêt du jeu
- Caractère novateur
- Efficacité des mécanismes du jeu
- Et bien entendu (et surtout)... plaisir procuré !

8. GAGNANTS DES PLATEAUX D'OR

Le Plateau d'or du public 2010 et Le Plateau d'or du jury 2010 seront officiellement annoncés et remis le 6 juin 2010 à midi, lors des Journées ludiques de Québec. Un certificat officiel sera remis aux lauréats des deux prix.

En cas d'édition, le créateur d'un jeu gagnant s'engage, d'une part, à faire figurer le logo du Plateau d'or sur la boîte du jeu et, d'autre part, à fournir un exemplaire dédié au comité organisateur des Journées ludiques de Québec.

La décision du jury est sans appel.